

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la délivrance des autorisations spéciales de voyage tient compte des impératifs de la sécurité nationale. Je suis certain qu'aucune autorisation spéciale de voyage ne serait délivrée . . .

Une voix: Un millier par année.

M. MacEachen: . . . si ces voyages risquaient de mettre en péril la sécurité de notre pays.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SOLIDITÉ SUR LE PLAN ACTUARIEL DU RÉGIME DE RETRAITE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La Chambre a tenu hier un débat très utile et très approfondi sur les projets de modifications aux régimes de pension dans la Fonction publique; mais malgré ce débat, on trouve aujourd'hui dans les journaux des manchettes comme celle-ci, relevée dans la *Gazette* de Montréal: «Ottawa connaît un déficit de 6 milliards au chapitre des pensions». Le ministre pourrait-il donc assurer à nouveau à la Chambre qu'il n'en est rien? Pourrait-il assurer aux fonctionnaires de tout le pays que la caisse de retraite de la Fonction publique sera tout à fait solide sur le plan actuariel et ne coûtera rien aux contribuables canadiens?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je n'ai pas eu l'occasion, monsieur l'Orateur, de prendre connaissance de tous ces comptes rendus dans les journaux, mais je dois avouer que les deux ou trois articles sur lesquels j'ai jeté un coup d'œil sont plutôt décevants pour dire le moins, étant donné l'entente qui régnait à la Chambre entre tous les partis. Tout d'abord, quand on dit que la caisse n'est pas solide sur le plan actuariel, on se fonde sur certaines hypothèses évoquées par des actuaires et dont nous avons discuté à fond hier je pense. Il s'agit d'hypothèses très pessimistes concernant le cours des taux d'intérêts par rapport aux taux d'inflation et des hausses salariales et aux projections démographiques sur l'âge de la retraite pour les 50 années à venir.

● (1142)

En fait, partant de cette hypothèse, ils sont arrivés à la conclusion qu'il y avait un déficit de 5.6 milliards dans la partie du compte consacrée à l'indexation. C'est une théorie échafaudée par des actuaires, une supposition. Nous avons dit dès le début que ce programme allait être financé à même les cotisations. Ce que nous faisons, c'est nous assurer que la révision qui aura lieu tous les trois ans n'entraînera pas finalement des modifications susceptibles d'être désavantageuses pour les pensionnés ou les contribuables. Je crois donc que les manchettes montrent qu'on a mal compris un programme qui est très complexe.

Une voix: Vous feriez mieux de les lire!

M. Andras: Non. J'aimerais que les députés de l'opposition qui s'inquiétaient des manchettes alarmistes hier conviennent avec moi que cela n'aide en rien le pays ou les pensionnés.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES FINANCES

LES MESURES DE STABILISATION DE L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que les ministres des mines des provinces et les ministres des finances avaient travaillé en étroite collaboration, et que le prix de l'or sur le marché mondial était maintenant redevenu tel que l'on pouvait envisager de rouvrir les mines d'or, et je songe surtout aux mines situées dans des régions qui sont durement touchées par le chômage comme le nord de l'Ontario et du Québec. Le ministre a-t-il l'intention de faciliter la réouverture des mines en garantissant la stabilité du secteur minier et en établissant un prix minimum qui permette de prévoir des ventes raisonnables?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): On ne m'a soumis aucune demande précise à ce sujet. Lors de la conférence des premiers ministres, les participants ont convenu de tenir une assemblée spéciale pour assurer une bonne coordination des politiques fédérales et provinciales en matière d'impôt minier. J'ignore quand cette assemblée doit avoir lieu, mais les pouvoirs publics, tant au niveau fédéral que provincial, veulent essayer de stabiliser le marché afin de permettre une certaine planification dans ce secteur.

M. Peters: Compte tenu du fait que l'exploitation des mines d'or comporte un fort coefficient de main-d'œuvre et que les mines sont situées dans des régions qui en dépendent traditionnellement, le ministre se propose-t-il de participer à la mise sur pied d'installations de traitement de concert avec le MEER, afin que les compagnies minières qui exploitent les usines existantes puissent recourir aux fonds du MEER? A l'heure actuelle, ces fonds ne peuvent être versés en vertu du programme du MEER.

M. Chrétien: J'ignore si la mesure législative régissant le programme du MEER autorise des subventions de ce genre à l'industrie minière—j'interroge du regard mon collègue le ministre chargé du MEER et il semble vouloir me dire que ce pouvoir n'est pas nettement conféré. Nous examinerons la question. Je pense que le député a invoqué un argument valable. Étant donné le prix de l'or à l'heure actuelle, on pourrait reprendre l'exploitation de certaines mines. La chose est possible.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'ORGANISME DE CONTRÔLE PROJETÉ

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et elle est supplémentaire à celles qu'a posées mon honorable ami il y a quelques minutes. Comme, en ce moment, le Congrès du Travail du Canada n'a pas de représentants auprès du Conseil économique, et comme depuis déjà deux ans le gouvernement cherche à établir un forum national multipartite qui comprendrait la main-d'œuvre, et qu'une subdivision de ce forum serait une assemblée tripartite comprenant les hommes d'affaires, le gouvernement et les syndicats, et comme jusqu'ici rien n'indique que les travailleurs soient d'accord avec cette politique ou